

Décision 05-D-74 du 20 décembre 2005

relative à des pratiques mises en œuvre lors de marchés publics de fourniture et de stockage de granulats passés par le Conseil général des Vosges

Posted on: 05 janvier 2006 | Secteur(s) :

AGRICULTURE / AGRO-ALIMENTAIRE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Ministre délégué aux finances et au commerce extérieur

Dispositif(s)

Non-lieu

Lire

le texte intégral de la décision

229,59 Ko